

CHARTRE DE L'OUVERTURE A LA SOCIETE

DES
ORGANISMES
PUBLICS
DE RECHERCHE,
D'EXPERTISE
ET D'EVALUATION
DES RISQUES SANITAIRES
ET ENVIRONNEMENTAUX



*La présente chartre est proposée
à la signature des organismes
publics qui se reconnaissent
dans les valeurs et les
engagements qu'elle énonce.*

3 ENGAGEMENTS

pour améliorer
l'évaluation des risques
à travers un dialogue renforcé
avec la société

3 ENGAGEMENTS

pour mettre en œuvre
au sein des organismes
l'ouverture à la société

expertise scientifique publique et société

édition octobre 2008

« Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. »

Art. 7. Charte de l'environnement

INTRODUCTION

En amont des décisions prises par les autorités, les établissements publics signataires remplissent tous, au-delà de leur diversité, une mission d'intérêt général : évaluer les risques sanitaires et environnementaux et les moyens de les réduire.

Nous produisons des évaluations scientifiques et techniques s'appuyant sur des capacités de recherche, d'investigation et des avis d'experts, internes ou externes, selon les cas.

L'indépendance des travaux réalisés comme leur qualité scientifique sont des valeurs communes à nos institutions. Leur respect repose sur une exigence de compétence, de mise en commun, d'impartialité et d'absence de conflits d'intérêts vis-à-vis des acteurs engagés dans les situations évaluées.

En cohérence avec les conclusions du Grenelle de l'environnement, nous considérons qu'un processus de décision plus ouvert et pluraliste nous impose un processus d'expertise lui aussi plus ouvert. Cette ouverture vise à accroître la qualité de la contribution que nos institutions apportent aux décideurs publics et à la société, c'est-à-dire l'ensemble des catégories d'acteurs concernées ou affectées par les risques sanitaires ou environnementaux, aussi bien au plan local qu'au plan national.

En adoptant cette charte, nous exprimons publiquement une volonté commune d'ouvrir davantage à la société nos processus d'expertise et d'évaluation des risques tout en garantissant la confidentialité des informations couvertes par le secret médical, le secret industriel et commercial et le secret de défense. Cette charte complète notamment les textes dont dispose déjà chacune de nos institutions en matière de communication publique et de déontologie.

Le 9 octobre 2008, nous prenons les 6 engagements suivants :

Pour l'AFSSET,
Henri POINSIGNON
Directeur général *p.i.*

Pour l'INERIS,
Vincent LAFLECHE
Directeur général

Pour l'IRSN,
Jacques REPUSSARD
Directeur général

3 ENGAGEMENTS

pour améliorer
l'évaluation des risques
à travers un dialogue renforcé
avec la société

Pour construire avec la société une compréhension partagée des enjeux complexes des situations à risques et des alternatives permettant d'y faire face, nous nous engageons à :

▶ **Accompagner les acteurs de la société** dans l'acquisition des compétences nécessaires à leur implication et **prendre en compte leur contribution** dans le processus d'évaluation

▶ **Mettre en partage les connaissances** scientifiques disponibles mais aussi les incertitudes, les ignorances, les questionnements et les controverses

▶ **Accroître la transparence** de nos travaux en rendant publics dès que possible leur résultat final et les méthodes mises en œuvre pour les obtenir

3 ENGAGEMENTS

pour mettre en œuvre
au sein des organismes
l'ouverture à la société

Pour réussir cette ouverture, nous nous engageons à poursuivre et amplifier dans nos institutions la démarche de progrès qui vise à :

▶ **Renforcer la capacité des personnels de nos organismes** à dialoguer avec la société, à prendre part à des démarches participatives d'évaluation et à en animer

▶ **Identifier les ressources nécessaires** à l'implication de la société et **les mobiliser** en concertation avec les commanditaires de l'expertise

▶ **Développer les outils de pilotage internes** de la stratégie d'ouverture et **rendre compte publiquement** des progrès accomplis comme des difficultés rencontrées

DES ORGANISMES PUBLICS DE RECHERCHE, D'EXPERTISE ET D'ÉVALUATION DES RISQUES SANITAIRES ET ENVIRONNEMENTAUX



L'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail a pour principale mission d'évaluer les risques sanitaires liés à l'environnement en général et professionnel en particulier. Pour procéder aux travaux d'expertise, elle prend appui sur un réseau d'organismes compétents qu'elle organise à cet effet et sur des comités d'experts spécialisés. Elle assure le pilotage et le soutien à des programmes de recherche. Elle contribue à l'information, à la formation et au débat public.

- ▶ Créée en 2003
- ▶ Établissement public administratif de l'État placé sous la tutelle des ministres chargés de la Santé, de l'Environnement et du Travail
- ▶ 120 salariés ; budget 2008 : 30M€



L'Institut national de l'environnement industriel et des risques contribue à la réduction et à la prévention des risques que les activités industrielles font peser sur l'environnement, la santé, la sécurité des personnes et des biens. La recherche, l'appui aux politiques publiques, l'expertise pour les acteurs économiques et le transfert des connaissances constituent le cœur de ses activités.

- ▶ Créé en 1990
- ▶ Établissement public à caractère industriel et commercial placé sous la tutelle du ministre chargé de l'Environnement
- ▶ 560 salariés ; budget 2008 : 63 M€



L'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire conduit des programmes de recherches et d'études en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection. Il intervient en appui aux autorités et met également son expertise au service de nombreux partenaires. Il contribue à l'information du public sur les risques nucléaires et radiologiques.

- ▶ Créé en 2003
- ▶ Établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle conjointe des ministres chargés de l'Environnement, de la Santé, de l'Industrie, de la Recherche et de la Défense
- ▶ 1500 salariés, dont plus d'un millier d'experts et de chercheurs ; budget 2008 : 275 M€